

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 1^{er} août 2017, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc, Paula Rodrigues et Francine Guay et messieurs les conseillers Marc Bouthillier, Serge Gélinas, Richard Tetreault, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Période de questions : 20 h 01 à 20 h 18

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2017-08-291

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} août 2017 en y ajoutant les points suivants :

12.1 Rémunération du personnel électoral 2017

12.2 Achat d'un véhicule électrique à autonomie prolongée, de marque Chevrolet Volt 2015 usagé, pour remplacer le véhicule numéro 007005, à Gervais Auto, au montant de 26 448,50 \$ taxes incluses

12.3 Accueillir gratuitement une cinquantaine de jeunes du Corps de cadets 2793, au Centre nautique Gervais-Désourdy, le 26 août 2017, de 10 h à midi, incluant le prêt d'embarcations et les sauveteurs, afin de souligner la reprise de leurs activités

12.4 Orientations budgétaires 2018 de la Ville de Chambly

12.5 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme, représentant des gens d'affaires

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Serge Gélinas
Jean Roy
Richard Tetreault
Luc Ricard
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017

2017-08-292

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Adoptée

3.1 Présentation du projet de règlement 2017-1367 amendant le règlement 2007-1076 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière limitant la vitesse à 30 km / h dans les zones scolaires et d'approches et l'interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la rue Briand

Le maire, Me Denis Lavoie, présente le projet de règlement 2017-1367 amendant le règlement 2007-1076 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière limitant la vitesse à 30 km / h dans les zones scolaires et d'approches et l'interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la rue Briand.

3.2 Avis de motion - Règlement 2017-1367 amendant le règlement 2007-1076 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière limitant la vitesse à 30km / h dans les zones scolaires et d'approches et l'interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la rue Briand

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Bouthillier, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2017-1367 amendant le règlement 2007-1076 modifiant le règlement 83-327 sur la circulation en conformité de la sécurité routière limitant la vitesse à 30km / h dans les zones scolaires et d'approches et l'interdiction de stationner dans le cul-de-sac de la rue Briand.

5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants

2017-08-293

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Considérant que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Retrait de Mélyane Fafard de la liste d'animatrice culturelle et événementielle en date du 21 juillet 2017.

Retrait de Thomas Brochu de la liste d'accompagnateur à vélo en date du 21 juillet.

Mouvement de poste de Valérie Léveillée d'animatrice camps de jour à surveillant à vélo rétroactivement pour la période au 24 juillet 2017, et ce jusqu'au plus tard le 4 septembre 2017.

Mouvement de poste de Marie-Claude Brunelle-Paradis de chef de site à coordonnateur camps de jour/terrain de jeu rétroactivement au 17 juillet et ce jusqu'au plus tard le 1er septembre 2017 à temps plein.

Mouvement de poste de François Berthiaume d'animateur à chef de site, rétroactivement au 17 juillet 2017, et ce jusqu'au plus tard le 1er septembre 2017 à temps plein.

Les salaires de ces employés sont fixés selon l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de ces emplois sont assujetties à la Loi sur les normes du travail.

Mouvement de poste de Frédérique Martin d'animatrice camps de jour à animatrice culturelle et événementielle rétroactivement au 24 juillet 2017 à temps plein, et ce jusqu'au plus tard le 13 août 2017.

Embauche de Catherine Desautels en tant qu'animatrice service de garde rétroactivement du 26 juin 2017, et ce jusqu'au 14 juillet 2017 à temps plein.

Embauche de Valérie Léveillé en tant qu'animatrice camps de jour rétroactivement au 26 juin 2017, et ce jusqu'au 21 juillet 2017 à temps plein.

Le salaire et les conditions de travail de tous ces postes étudiants sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Adoptée

5.2 **Dépôt du certificat du registre pour le règlement d'emprunt numéro 2017-1366 décrétant une dépense et un emprunt de 864 000 \$ pour la réfection des infrastructures de la rue Notre-Dame**

2017-08-294

Suite à la tenue du registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2017-1366 qui a eu lieu le 4 juillet 2017, de 9 h à 19 h, la greffière, Me Sandra Ruel, dépose le certificat du registre et confirme que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce dit règlement.

5.3 **Renouvellement de bail avec Bell Canada – Tour de télécommunication**

2017-08-295

Considérant le bail intervenu entre Bell Canada et la Ville de Chambly le 25 février 1999;

Considérant le bail joint au soutien des présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Ville le bail à intervenir.

Adoptée

5.4 Proposition d'entente de règlements de griefs entre la ville de Chambly et le syndicat national des employés municipaux de Chambly

2017-08-296

Considérant la volonté des parties de régler les griefs en cours;

Considérant la proposition d'entente ci-jointe faisant partie des présentes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente intervenue de règlement de griefs ci-jointe et mandate le Maire à la signature de cette dernière.

Adoptée

5.5 Nomination d'un préposé aux loisirs au Service des loisirs

2017-08-297

Considérant qu'un départ à la retraite d'un employé col bleu a généré des mouvements de personnel et qu'un affichage pour un poste de préposé aux loisirs est maintenant vacant;

Considérant qu'un processus d'affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective des employés cols bleus a été effectué;

Considérant que le poste vacant est attribué aux personnes salariées régulières selon l'ordre d'ancienneté, à moins qu'elles ne puissent accomplir l'ouvrage normal de la fonction;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Sylvain L'Écuyer à la fonction de préposé aux loisirs au Service des loisirs à compter du 2 août 2017.

Que monsieur Sylvain L'Écuyer soit assujetti à une période d'initiation et d'essai d'une durée maximale de trente (30) jours de travail.

Que la nomination de M. Sylvain L'Écuyer soit conditionnelle à la satisfaction de la période d'essai de M. Massimo Gallizzi, nommé comme chauffeur à la résolution 2017-07-260 dont la période d'essai n'est pas terminée.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective des employés cols bleus.

Postes budgétaires : 02-321-00-111 et 02-321-00-2XX

Certificat de la trésorière : 2017-139

Adoptée

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 5 au 26 juillet 2017

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 102689 à 102817 inclusivement s'élève à 1 031 160,10 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 583 715,18 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 1 388,17 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 328 839,61 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2017-140

Adoptée

6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 1^{er} août 2017

2017-08-298

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 1^{er} août 2017 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 1 680 442,31 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 102818 à 103076 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2017-141

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2017.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 juillet 2017.

6.5 Dépôt du rapport de la trésorière sur les résultats semestriels au 30 juin 2017

La trésorière, madame Annie Nepton, dépose, à la présente assemblée, un rapport sur le suivi budgétaire au 30 juin 2017.

6.6 Dépôt des indicateurs de gestion 2016

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée, le rapport sur les indicateurs de gestion 2016.

7.1 Demande de dérogation mineure au 714, rue Martel visant à permettre une construction accessoire de type pergola/gloriette, de 4,2 m sur 4,2 m, sur le lot 5 182 566, emplacement rattaché au 714 rue Martel, sans qu'il n'y ait de bâtiment principal sur ce terrain, situé entre la rue Martel et le Bassin de Chambly

La présente demande de dérogation mineure est reportée à l'assemblée du 5 septembre 2017.

8.1 Adoption de la Politique de développement des collections de la bibliothèque dans le but d'être éligible à la bonification maximale de la subvention dans le cadre du programme d'aide aux développements des collections des bibliothèques publiques du Québec

Ce point est retiré.

8.2 Bourse d'aide à l'excellence d'un montant de 250 \$ pour souligner les exploits sportifs de Mégane Prince en basketball au sein de l'équipe Géants du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout en maintenant un succès scolaire, elle a reçu le prix «Étudiante-athlète féminine» et en s'impliquant dans différentes causes sportives, caritatives et communautaires

2017-08-299

Considérant que la Ville de Chambly a créé un programme de bourse d'aide à l'excellence visant à souligner des performances exceptionnelles réalisées par des jeunes et dont le rayonnement est une source d'inspiration pour la collectivité;

Considérant que Mégane Prince, résidente de Chambly, fait partie de l'équipe Géants du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu qui a remporté le championnat provincial collégial D2, tout en maintenant un succès scolaire, elle a reçu le prix «Étudiante-athlète féminine» et en s'impliquant dans différentes causes sportives, caritatives et communautaires;

Considérant qu'il y a lieu de souligner ses nombreux prix d'excellence académique et son leadership sportif;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie une bourse de 250 \$ pour souligner les exploits sportifs de Mégane Prince en basketball au sein de l'équipe *Géants* du cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, tout en maintenant un succès scolaire, elle a reçu le prix «Étudiante-athlète féminine» et en s'impliquant dans différentes causes sportives, caritatives et communautaires.

Poste budgétaire : 02-111-00-996
Certificat de la trésorière : 2017-142

Adoptée

8.3 Renouvellement du bail entre la Compagnie de théâtre du Haut-Richelieu, ci-après nommé Café-théâtre, et la Ville de Chambly, pour la location du 2447, avenue Bourgogne, à Chambly

2017-08-300

Considérant que le bail de location du 2447, avenue Bourgogne, entre le Café-théâtre et la Ville de Chambly arrive à échéance le 31 août 2017;

Considérant que les activités du Café-théâtre représentent un attrait culturel important, tant par leur programmation de pièces de théâtre que par les cours et ateliers offerts;

Considérant que la Ville de Chambly désire maintenir la vocation culturelle des lieux et souhaite poursuivre le contrat de location avec le Café-théâtre;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de location du 2447 avenue Bourgogne avec la Compagnie de théâtre du Haut-Richelieu, pour une période de deux ans, au montant de 1522,60 \$ par mois, toutes taxes incluses et que le loyer soit indexé selon l'IPC de la région métropolitaine, de juin 2017-2018 pour la deuxième année du bail.

Que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le contrat de location avec l'organisme.

Adoptée

8.4 Octroi d'une aide financière de 200 \$ à l'organisme « Table des aînés du Bassin de Chambly » pour soutenir la 11e édition du Salon des aînés le 5 octobre 2017, au Centre des aînés

2017-08-301

Considérant que la Table des aînés du Bassin-de-Chambly a demandé une aide financière à la Ville de Chambly pour soutenir la 11e édition du Salon des aînés, qui aura lieu le 5 octobre 2017, au Centre des aînés;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Guay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 200 \$ à l'organisme « Table des aînés du Bassin de Chambly » pour soutenir la 11^e édition du Salon des aînés le 5 octobre 2017, au Centre des aînés.

Poste budgétaire : 02-735-15-975
Certificat de la trésorière : 2017-144

Adoptée

9.1 Modification de la résolution 2017-04-128 d'interdiction de stationner dans une partie de la rue Edmond-Deschamps, pour interdire le stationnement sur une distance de 20 mètres au lieu de 40 mètres

2017-08-302

Considérant que la circulation est difficile sur la rue Edmond-Deschamps, car des véhicules sont stationnés dans les deux sens à l'endroit où sont les boîtes postales, ce qui cause des problèmes de circulation;

Considérant que monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics recommande de modifier l'interdiction de stationner sur une partie de la rue Edmond-Deschamps, pour une distance de 20 mètres à partir de la limite latérale nord du 1500, Edmond-Deschamps jusqu'à son entrée charretière au lieu de 40 mètres, afin d'assurer une fluidité de la circulation;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opérations;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics de modifier la distance d'interdiction de stationner sur une partie de la rue Edmond-Deschamps pour une distance de 20 mètres à partir de la limite latérale nord du 1500, Edmond-Deschamps jusqu'à son entrée charretière au lieu de 40 mètres, afin d'assurer une fluidité de la circulation.

Adoptée

9.2 Autoriser l'ajout de panneaux d'interdiction de stationner sur une partie de la rue Jean-Monty, sur une distance de 20 mètres à partir des boîtes postales jusqu'au 1325, rue Jean-Monty

2017-08-303

Considérant que la circulation est difficile sur la rue Jean-Monty, car des véhicules sont stationnés dans les deux sens à l'endroit où sont les boîtes postales, ce qui cause des problèmes de circulation;

Considérant que monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics, recommande d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Jean-Monty, sur une distance de 20 mètres à partir des boîtes postales jusqu'à l'entrée charretière du 1325, rue Jean-Monty, afin d'assurer une fluidité de circulation;

Considérant que les fonds sont disponibles au budget d'opérations;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte la recommandation de monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics et autorise l'ajout de panneaux d'interdiction de stationner sur une partie de la rue Jean-Monty, sur une distance de 20 mètres à partir des boîtes postales jusqu'à l'entrée charretière du 1325, rue Jean-Monty, afin d'assurer une fluidité de circulation.

Adoptée

9.3 **Octroi du contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues avec benne en vrac, équipement de déneigement et boîte saleuse à Équipements Lourds Papineau inc., au montant de 292 834,74 \$ taxes incluses**

2017-08-304

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin de remplacer le camion 10 roues, unité 005045;

Considérant que l'achat est prévu au programme triennal d'immobilisation 2017;

Considérant que suite à l'ouverture publique, le 30 juin 2017, de l'appel d'offres public TP2017-17 pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne en vrac, équipement de déneigement et boîte saleuse, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Camion B.L. Freightliner enr. Div. Services de Mécanique mobile B.L. inc. taxes incluses – conforme	185 932,87 \$
Équipements Lourds Papineau inc. taxes incluses - conforme	292 834,74 \$
Globocam Rive-Sud inc. taxes incluses - conforme	310 731,62 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire Camion B.L. Freightliner enr. Division Services de Mécanique mobile B.L. inc. s'est désisté en retirant son offre après l'ouverture des soumissions et demande le remboursement de son cautionnement de soumission;

Considérant que suite à l'analyse des offres par monsieur Gaston Leclerc, contremaître, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande suite au désistement de Camion B.L. Freightliner enr. Division Services de Mécanique mobile B.L. inc. l'octroi du contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipements Lourds Papineau inc., au montant de 292 834,74 \$ taxes incluses;

Considérant que ce projet est inscrit au programme triennal d'immobilisation 17-TP-04 et que la dépense se fera au poste budgétaire 22-310-00-724 pour un montant de 292 834,74 \$ provenant de la réserve fonds de voirie;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal prend note du désistement de l'entreprise Camion B.L. Freightliner enr. Division Services de Mécanique mobile B.L. inc. et conservera le cautionnement de soumission de cette entreprise.

Que le conseil municipal octroi le contrat de fourniture d'un camion 10 roues avec benne en vrac, avec équipement de déneigement et boîte saleuse au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, Équipements Lourds Papineau inc., au montant de 292 834,74 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-310-00-724
Certificat de la trésorière : 2017-145

Adoptée

10.1 Octroi du contrat de travaux réfection de la rue Beattie au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 175784 Canada inc., au montant de 1 829 873.92 \$ taxes incluses

2017-08-305

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres publiques numéro ST2017-17 pour les travaux de réfection de la rue Beattie, le 20 juillet 2017, six (6) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

- | | |
|---|--------------------------------|
| • 175784 Canada inc.
conforme | 1 829 873.92 \$ taxes incluses |
| • CBC 2010 inc.
conforme | 1 860 000.00 \$ taxes incluses |
| • Les Entreprises Michaudville inc.
conforme | 1 880 948.39 \$ taxes incluses |
| • MSA Infrastructures inc.
non conforme | 1 918 014.27 \$ taxes incluses |
| • Excavation Civilpro inc.
conforme | 2 363 701.25 \$ taxes incluses |
| • Les entreprises Claude Chagnon inc.
conforme | 2 364 492.36 \$ taxes incluses |

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, 175784 Canada inc., au montant de 1 829 873.92 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Beattie au plus bas soumissionnaire conforme, 175784 Canada inc., au coût de 1 829 873.92 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-311-00-711
Certificat de la trésorière : 2017-146

Adoptée

10.2 Octroi du contrat de vidange, transport et disposition des boues des étangs de la station d'épuration, pour les années 2017 à 2020, à Revolution Environmental Solution LP (Terrapure) au montant de 1 520 147.71 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaire conforme

2017-08-306

Considérant que suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres publiques numéro ST2017-03C, pour les travaux de vidange, transport et disposition des boues des étangs de la station d'épuration, le 20 juillet 2017, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Revolution Environnemental Solution LP (Terrapure) : 1 520 147.71 \$
taxes incluses conforme

Neault Solution Environnement : 2 108 402.35 \$
taxes incluses conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat pour les années 2017 à 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit Revolution Environnemental Solution LP (Terrapure) au montant de 1 520 147.71 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de vidange, transport et disposition des boues des étangs de la station d'épuration, pour les années 2017 à 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, Revolution Environnemental Solution LP (Terrapure), au montant de 1 520 147.71 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-452-35-448 et 02-452-40-448
Certificat de la trésorière : 2017-149

Adoptée

11.1 Embauche de quatre pompiers réservistes

2017-08-307

Considérant qu'il y a lieu de renflouer la liste des pompiers réservistes pour répondre aux besoins du Service d'incendie aux fins de remplacement lors d'absences du personnel à temps partiel et pour exécuter du surplus de travail;

Considérant qu'un comité, formé du directeur adjoint opérations du Service d'incendie, d'un capitaine et d'un conseiller en ressources humaines a rencontré des candidats en entrevue et a émis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche les personnes ci-dessous à la fonction de pompier réserviste :

- Monsieur Jean-Marc Gagnon à compter du 1er septembre 2017;
- Monsieur Jacob Doré à compter du 2 septembre 2017;
- Monsieur Yanick Proulx à compter du 3 septembre 2017;
- Monsieur Matthew Svorcsek à compter du 4 septembre 2017;

Le salaire et les conditions de travail sont ceux apparaissant à la convention collective des pompiers.

Poste budgétaire : 02-221-00-112
Certificat de la trésorière : 2017-147

Adoptée

11.2 Nomination d'un capitaine au Service d'incendie

2017-08-308

Considérant qu'un capitaine du Service d'incendie partira à la retraite le 31 décembre 2017, laissant un poste vacant;

Considérant que la recommandation du directeur du Service d'incendie est de nommer monsieur Serge Brunelle à la fonction de capitaine au sein du Service d'incendie;

Considérant que monsieur Serge Brunelle occupe la fonction de capitaine (niveau 1) au Service d'incendie depuis le 6 juillet 2016, et ce, à la satisfaction de ses supérieurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme monsieur Serge Brunelle à la fonction de capitaine au sein du Service d'incendie à compter du 1er janvier 2018.

Son salaire est fixé à l'échelon 1 de la fonction de capitaine de l'échelle salariale des cadres à temps partiel et les conditions de travail sont celles prévues à la politique de la Ville de Chambly relative aux conditions générales de travail des employés cadres à temps partiel du Service d'incendie.

Poste budgétaire : 02-221-00-112 et 02-221-00-2XX
(conditionnellement à l'adoption du budget 2018)

Adoptée

12.1 Rémunération du personnel électoral 2017

2017-08-309

Considérant que des élections municipales sont prévues le dimanche 5 novembre 2017 à la Ville de Chambly;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la rémunération suivante qui s'appliquera au personnel électoral :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Présidente d'élection : | 8 500 \$ |
| - Secrétaire d'élection : | 3/4 de la rémunération
de la présidente |
| - Scrutateur Vote par anticipation : | 175 \$
+ 25 \$ pour le dépouillement
+ 25 \$ pour la formation |
| - Scrutateur Scrutin : | 175 \$
+ 25 \$ pour la formation |

- Secrétaire Vote par anticipation :	165 \$ + 25 \$ pour le dépouillement + 25 \$ pour la formation
- Secrétaire Scrutin :	155 \$ + 25 \$ pour la formation
- PRIMO :	175 \$
- (Vote par anticipation et scrutin)	+ 25 \$ pour la formation
- Responsable de salle :	220 \$ + 25 \$ pour la formation
- Président Commission de révision :	22 \$/heure
- Vice-président Commission de révision :	20 \$/heure
- Secrétaire Commission de révision :	18 \$/heure
- Agent réviseur	18 \$/heure
- Président Table de vérification : (Vote par anticipation et scrutin)	135 \$
- Secrétaire Table de vérification : (Vote par anticipation et scrutin)	120 \$
- Membre Table de vérification : (Vote par anticipation et scrutin)	120 \$
- Trésorière :	4 000 \$
- Réservistes :	75 \$ + 25 \$ pour la formation

Que le tout soit augmenté en suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) et ce, annuellement.

Postes budgétaires : 02-143-00-112 et 02-143-00-XX
Certificat de la trésorière : 2017-148

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

<u>Pour</u> :	<u>Contre</u> :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Serge Gélinas	
Jean Roy	
Richard Tetreault	
Luc Ricard	
Marc Bouthillier	

Adoption sur division

12.2 Achat d'un véhicule électrique à autonomie prolongée, de marque Chevrolet Volt 2015 usagé, pour remplacer le véhicule numéro 007005, à Gervais Auto, au montant de 26 448,50 \$ taxes incluses

2017-08-310

Considérant que le Service des travaux publics a identifié le besoin de remplacer le véhicule numéro 007005, une Avéo 2007;

Considérant que l'achat est prévu au programme triennal d'immobilisation 2017 sous le numéro 17-TP-04, item B;

Considérant que suite à l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule électrique à autonomie prolongée, soit un Chevrolet Volt 2015 usagé, deux (2) offres de prix ont été reçues avec les résultats suivants :

Les Automobiles Raynald Bélanger inc. : 28 168,88 \$ taxes incluses
Conforme
Racine Auto : non déposé
Gravel Auto : Non déposé
Bourgeois Chevrolet : Non déposé
Gervais Auto : 26 448,50 \$ taxes incluses
Conforme

Considérant que suite à l'analyse des offres de prix par monsieur Gaston Leclerc, contremaître, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Gervais Auto, au montant de 26 448,50 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat d'un véhicule électrique à autonomie prolongée de marque Chevrolet Volt 2015 usagé au plus bas soumissionnaire conforme, Gervais Auto, au montant de 26 448,50 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Postes budgétaires : 22-310-00-724

Certificat de la trésorière : 2017-150

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

<u>Pour</u> :	<u>Contre</u> :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Serge Gélinas	
Jean Roy	
Richard Tetreault	
Luc Ricard	
Marc Bouthillier	

Adoption sur division

12.3 Accueillir gratuitement une cinquantaine de jeunes du Corps de cadets 2793, au Centre nautique Gervais-Désourdy, le 26 août 2017, de 10 h à midi, incluant le prêt d'embarcations et les sauveteurs, afin de souligner la reprise de leurs activités

2017-08-311

Attendu que le Corps de cadets a soumis une demande à la Ville de Chambly en soutien à cette journée spéciale qui vise à souligner la reprise de leurs activités, resserrer les liens entre les jeunes et renforcer leur sentiment d'appartenance;

Attendu que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'accueil gratuit d'une cinquantaine de jeunes du Corps de cadets 2793, au Centre nautique Gervais-Désourdy, le 26 août 2017, de 10 h à midi, incluant le prêt d'embarcations et les sauveteurs, afin de souligner la reprise de leurs activités.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

<u>Pour</u> :	<u>Contre</u> :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Serge Gélinas	
Jean Roy	
Richard Tetreault	
Luc Ricard	
Marc Bouthillier	

Adoption sur division

12.4 Orientations budgétaires 2018 de la Ville de Chambly

2017-08-312

Considérant que le conseil a adopté le règlement 2011-1215 qui prévoit que la taxe foncière est indexée annuellement;

Considérant que l'indexation ne peut dépasser la variation de l'indice annuel des prix à la consommation pour la région de Montréal pour les 12 mois précédents le 1^{er} octobre de chaque année.

Considérant que le dépôt du rôle triennal 2017 a procuré une augmentation moyenne de 5 % de la valeur des immeubles;

Considérant la gestion rationnelle et rigoureuse établit des dernières années;

Considérant la réduction importante du fardeau de la dette et les efforts consentis à ce chapitre au cours des dernières années;

Considérant que les résultats semestriels 2017 nous indiquent déjà un surplus à venir;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc Bouthillier

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal donne ses orientations budgétaires 2018 afin que le taux de taxe directeur subisse une baisse par rapport à celui de 2017.

L'exercice budgétaire 2018 devra démontrer un équilibre budgétaire et fournir les efforts de rationalisation nécessaires permettant de réduire les taux de taxe foncière.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

<u>Pour</u> :	<u>Contre</u> :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Serge Gélinas	
Jean Roy	
Richard Tetreault	
Luc Ricard	
Marc Bouthillier	

Adoption sur division

12.5 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme, représentant des gens d'affaires

Monsieur le conseiller Serge Gélinas s'abstient de voter sur ce point.

2017-08-313

Attendu qu'un poste de membre citoyen, au sein du comité consultatif d'urbanisme, représentant des gens d'affaires, est vacant;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme, comme membre du comité consultatif d'urbanisme, représentant des gens d'affaires, monsieur Sébastien Dion, pour un premier mandat se terminant au mois d'août 2019.

Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :

Pour :

Sandra Bolduc
Paula Rodrigues
Jean Roy
Richard Tetreault
Luc Ricard
Marc Bouthillier

Contre :

Francine Guay

Adoption sur division

13.1 Levée de la séance

2017-08-314

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 1^{er} août 2017 soit levée à 20 h 30.

Adoptée

Denis Lavoie, maire

Me Sandra Ruel, greffière